

Octobre - novembre - décembre

Etienne BRUNEAU

Congrès, journées d'informations et réunions

Comme toujours, les périodes de repos des abeilles correspondent à une plus grande activité des apiculteurs.

Ces derniers mois ont été riches en contacts divers : 28^e congrès argentin de production animale le 20 octobre à Bahía Blanca, congrès de l'ANERCEA à Versailles les 17 et 18 novembre, réunion du Groupe de travail « Miel » du COPA - COGECA le 28 novembre et réunion du Comité consultatif « Apiculture » le 29 novembre à Bruxelles, rencontre internationale d'apiculture Api Al-Andalus les 2 et 3 décembre à Séville, réunion de l'Académie d'agriculture sur le dépérissement à Paris le 5 décembre. Voici les informations essentielles recueillies lors de ces différentes journées.



GT MIEL : F. Panella - B. Berque - A. Van Hoorde - F. Daems - K. Valonen - H. Clément

MARCHÉ DU MIEL

L'effondrement des prix sur le marché du miel d'importation a une incidence directe sur les prix offerts aux apiculteurs de l'Union. Ainsi, on constate que les prix européens sont étroitement liés aux prix d'importation du miel argentin depuis plusieurs années. La valeur de ce miel était de 2,13 € en 2003 (prix moyen des miels d'importation : 2,31 €) mais elle est descendue en septembre à 1,11 € (prix moyen des miels d'importation : 1,33 €). En septembre, les échanges intra-communautaires se faisaient sur la base moyenne de 2,09 € mais on a enregistré des achats à 1,2 € en Espagne et à 0,85 € en Hongrie (1,38 € pour l'acacia). Tout dernièrement, on a observé une légère augmentation, mais celle-ci devrait rester limitée. Vu l'apport important de miel sur le marché avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs comme le Vietnam, le Brésil..., on ne doit pas s'attendre à une augmentation importante des prix du miel dans les prochains mois.

Dans de nombreuses régions d'Europe, la production était inférieure à la moyenne. On constate que les prix ne sont plus liés à la quantité produite localement, ce qui aggrave la situation de certains apiculteurs. C'est en Espagne, lors d'une table ronde sur ce problème, que Manuel Izquierdo a synthétisé les différentes pistes d'action évoquées lors des diverses réunions pour améliorer cette situation :

- améliorer la collaboration entre les apiculteurs européens et au niveau international,
- améliorer la structure du marché,
- créer une banque de données éco-

nomiques sur le suivi des miellées et des prix en fonction des types de miels,

- améliorer le marché du miel national dans divers états,
- améliorer la définition des miels monofloraux,
- défendre la qualité en fonction des prix,
- renforcer et uniformiser les contrôles aux frontières,
- augmenter la consommation de miel,
- mettre en place des programmes de promotion,
- lier la consommation de miel indigène à un acte éthique en faveur du maintien de la qualité de l'environnement et d'un service pollinisation...

Henri Clément a demandé à ce qu'une réunion spécifique soit organisée prochainement sur ce thème dans le cadre du Groupe de travail du COPA-COGECA.



Api Al-Andalus : J. Rodriguez (Argentine)
E. Bruneau - M. Izquierdo (Espagne)

ERRATUM :

« Université d'automne de l'UNAF à Nantes, 7 et 8 octobre 2005 » A&C 108, p 10 : Bernard SAUBOT de la société Michaud nous demande de préciser, comme il l'avait fait lors de son exposé, que les prix payés lors du congrès par sa société pour le miel en fûts, de 1,2 à 1,3 €, correspondent à des miels originaires d'Amérique latine et d'Asie. Les cours des miels français vont de 2 à 6 €, les prix bas correspondant à des miels de toumesol.





TRAITEMENT DE LA VARROASE

Les produits disponibles officiellement en Belgique et dans les autres pays européens se comptent sur les doigts de la main. De plus, certains produits n'ont plus une efficacité suffisante (Apistan (fluvalinate) : résistance généralisée dans de nombreux pays dont la Belgique ; Apivar (amitraz) : perte d'efficacité dans plusieurs régions dont la Wallonie ; Perizin (coumaphos) : phénomène de résistance signalé en Italie). Le Thy-movar dispose d'un enregistrement dans un nombre très limité d'états (Pays-Bas, Autriche et Chypre). L'Api Life Var dispose d'un enregistrement provisoire uniquement en Italie. Deux produits à base d'acide oxalique devraient également bénéficier prochainement d'un enregistrement vétérinaire : Ecoxal en Espagne et Oxyvar en Allemagne. Des demandes de reconnaissances mutuelles vont être introduites pour ces quatre derniers produits pour la Belgique. La responsable de la Commission (DG entreprise), madame Bernorio, nous a rappelé qu'un Etat membre pouvait, en cas de situation sanitaire grave, utiliser un médicament vétérinaire enregistré dans un autre Etat membre. À ce jour, cette possibilité n'a jamais été utilisée. Elle a rappelé que seuls les produits vétérinaires sont autorisés dans le cadre des traitements de pathologies (un produit comme l'Apiguard qui dispose d'un enregistrement en tant que biocide ne peut donc pas être utilisé dans ce cadre). Elle a également signalé que le principe de cascade (application

d'un traitement pour une espèce proche ou dans un cas similaire) n'est pas applicable en apiculture car on n'a pas de modèle de dégradation des molécules dans la ruche. Une période d'attente ne peut donc pas être définie. Ce principe a été évoqué dans le cadre de l'utilisation d'antibiotiques. Pour l'instant en Belgique, l'Apistan, l'Apivar et le Perizin sont toujours couverts par un enregistrement de type phytosanitaire, ce qui permet de les utiliser sans prescription vétérinaire dans les ruches. Ce ne sera plus possible suite à la publication du nouvel arrêté.

DÉPÉRISSEMENT

Lors du Groupe de travail du COPA-COGECA, nous avons appris qu'en France, la situation s'est nettement améliorée depuis l'interdiction des insecticides incriminés, même s'il y a toujours des problèmes de rémanence du Gaucho dans les céréales à paille.

La Commission nous a fait part de l'évolution des dossiers fipronil (pays rapporteurs : France et Royaume-Uni - arrive en seconde phase du programme de révision), imidaclopride (pays rapporteur : Allemagne - dossier remis à l'EFSA (European Food Safety Agency) - la décision devrait être prise avant 2008) et clothianidine (pays rapporteur : Belgique - suit la nouvelle procédure d'agrément - fin du travail du groupe d'évaluation en septembre). Tous ces dossiers semblent en bonne voie d'aboutir.

L'Académie d'Agriculture de France a constitué un groupe de travail « abeilles, pollinisation et pesticides » qui a pour but d'analyser, avec une ouverture internationale, les conséquences des pratiques agricoles, bonnes ou mauvaises, sur l'apiculture, de définir en conséquence des voies de progrès et de faire des recommandations aux pouvoirs publics et autres acteurs.

Lors de la réunion de ce lundi 5 décembre, Eric Haubruge a présenté un document où il donne son analyse sur l'origine de la surmortalité des abeilles. Elle privilégie d'une part la varroase et d'autre part une approche multifactorielle du phénomène. Il est malheureux qu'il ne prenne en compte que les mortalités et pas les phénomènes d'affaiblissement pourtant très fréquents.

L'analyse de Minh-Hà Pham-Delègue reprend comme causes de surmortalité certaines conditions climatiques extrêmes, la varroase (en début d'infestation et en présence de phénomènes de résistance), les effets accidentels des pesticides et le cas des insecticides utilisés en traitement de semences.

Jean-François Narbonne met en évidence le caractère inadapté de certains tests utilisés pour l'évaluation des produits (fipronil, imidaclopride...) qui, par exemple, ne tiennent pas compte du polymorphisme naturel présent dans la nature.

PROMOTION DES MIELS ET ANTIBIOTIQUES

Seuls les pays nordiques (DK, FIN, S) ainsi que la CONAPI (I) ont réussi à rentrer un programme européen de promotion des miels européens avant la date butoir du 30 novembre. Cependant, on constate dans plusieurs états une baisse de la consommation, qui est entre autres liée à la nouvelle crise alimentaire touchant les produits de la ruche.

Ainsi, plusieurs échantillons de gelée royale contenant du chloramphénicol ont été retrouvés au Portugal, en Espagne et en Italie. C'est dans ce dernier pays que le battage médiatique a été le plus important. Ce produit interdit provient certainement de gelées importées d'Asie. Ceci met en évidence l'opacité des échanges pour ce type de produit.



Vice-président (Finlande)- P. Bross (Hongrie)

S. Cañas Lloria

« Conduite performante du rucher »

Les deux premières séances du cours organisé par le CARI, sur le matériel et la botanique apicole, se sont déroulées dans une bonne ambiance. Une trentaine d'apiculteurs y participent activement. Il est vrai qu'un large espace est consacré à l'échange d'expérience entre les participants. De l'avis de plusieurs apiculteurs, les matières sont très pratiques et plus abordables que celles du cours précédent. Les prochains cours auront lieu le 15 janvier avec Thierry Fedon (le matériel biologique) et le 12 février avec Vincent Forveille (la conduite du rucher).





« Apiculture wallonne »

Le site www.cari.be a fait peau neuve. La structure du site ainsi que le graphisme ont changé. De nouveaux éléments y ont été incorporés. Le travail de réadaptation du site est toujours en cours. Il faut signaler que des pages sont mises à la disposition des apiculteurs CARIPASS qui le désirent. Dans l'espace « au jour le jour », on retrouve également des messages d'alerte vous incitant à être attentif, comme celui du 9/11/05 dans la page sanitaire :

« Vu la présence de grandes surfaces de couvain dans de nombreuses ruches, le traitement APIVAR n'a pas permis de nettoyer suffisamment certaines ruches de leurs varroas. Dans un rucher, un apiculteur a dénombré entre 50 et 500 varroas lors d'un traitement de contrôle effectué avec du Perizin. Un autre en a trouvé plus de 1.000 dans certaines colonies. Vous devez vérifier si un traitement en absence de couvain ne doit pas être réalisé. Il faut hiverner vos colonies avec moins de 50 varroas. »
Bonne visite et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Formation des assistants sanitaires

Lors de sa réunion du 28 novembre, le nouveau D^r vétérinaire Poizat en charge de l'apiculture à l'AFSCA a présenté les attentes de son organisme pour la formation des assistants sanitaires. La future législation relative à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles reprend dans son texte que « l'assistant suit annuellement une formation continue, organisée par la Fédération Apicole Belge et/ou par le Koninklijke Vlaamse Imkersbond, sous la supervision de l'Agence. Si l'assistant apicole ne suit pas cette formation pendant deux années consécutives, sa désignation est annulée ». La FAB, lors de son Conseil d'administration, a désigné Etienne Bruneau comme responsable de la formation pour la partie francophone du pays. Les modalités pratiques y ont également été discutées pour faciliter la mise en place du nouveau système. Ces propositions seront faites à l'AFSCA.

ATTENTION

Une nouvelle taxe annuelle de 187 € est perçue par l'AFSCA pour tout apiculteur qui possède de plus de 24 ruches.



Suite à une demande croissante, nous mettons à votre disposition une rubrique « petites annonces ». Chaque membre CARI a droit à une insertion gratuite par an (maximum 200 caractères).

PETITES ANNONCES

À vendre :

- Miel des Petites Fagnes, été, ronces dominantes (analyse CARI). Bocaux de 500 g ou seaux de 40 kg.
Points de rencontre : Philippeville, Mellet (Gosselies) ou Bruxelles.
Contacteur Pierre Wylock : 02 734 03 87 - 0499 360 638 - 0497 345 673
- Vends essaims artificiels sur 5 cadres Dadant, reines 2006, origine Frère Adam.
Disponible mai 2006. Prix 70 € TTC
Contacteur Cécile Gobin par mail : cgob51@aol.com ou par téléphone : + 33 (0)2 26 60 12 19 - France

Stage

- Recherche stagiaire pour la saison apicole (avril - juillet 2006).
Pour plus d'informations, contacter José Arthus : 086 433 150